

PREAVIS MUNICIPAL

Relatif

à la création du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau de la commune de Giez (PDDE) ainsi que d'une planification de l'Approvisionnement en Eau potable en temps de Crise (AEC)

Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs,

Le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) est un outil de gestion permettant de prévoir les interventions à réaliser localement sur un réseau d'eau potable, tout en gardant une vision cohérente sur l'ensemble du réseau et son évolution.

Il contient de nombreux renseignements sur l'état du système de distribution et ses caractéristiques techniques, permettant de simuler divers scénarii de panne ou de crise, et d'en déduire des cartes de risques, des priorités d'intervention, etc.

Il comprend également tout un volet concernant l'évolution du réseau en fonction de la démographie projetée, afin d'assurer des conditions hydrauliques optimales à long terme en tous points de la commune.

Une planification financière des travaux envisagés est bien entendu incluse. Enfin le PDDE fait le point sur les différentes possibilités d'adduction, actuelles et futures, afin de planifier une évolution locale et globale qui soit axée sur une efficacité maximale. En outre, notre PDDE doit prendre en considération la stratégie de la SAGENORD (Société Anonyme de Gestion des Eaux du Nord Vaudois) ainsi que de l'ACRG (Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson).

Le PDDE est exécuté selon une démarche bien précise à savoir :

1. Etape préliminaire afin de cerner les priorités et besoins de l'étude
2. Rapport sur la situation actuelle du réseau d'eau : historique, consommations journalières actuelles, modélisation du réseau actuel, schéma hydraulique des installations actuelles.
3. Rapport sur la situation future du PDDE : simulation des consommations journalières futures, besoins d'adduction et de stockage futur, modélisation du réseau futur, simulation hydraulique future en situation normale et de défense incendie.
4. Etude et rapports sur l'approvisionnement en temps de crise (AEC)

Le bureau d'ingénieurs Jaquier & Pointet à Yverdon a déposé une offre pour le PDDE se montant à CHF 20'213.-- TTC. Nous allons faire encore deux appels d'offres afin de pouvoir analyser de manière qualitative et quantitative les différentes offres.

Quelles sont les 3 raisons prioritaires de faire un PDDE

1. Pour avoir une vue complète de la gestion des eaux de notre commune, il faut avoir un Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) et un PDDE. Le PGEE a été élaboré en 2005 par le bureau d'ingénieur Jaquier & Pointet à Yverdon. Il est encore bien actuel. Le PDDE s'inscrit dans une vision à LT de la gestion des eaux.
2. La mise en place de bornes hydrantes est subventionnée par l'ECA. Pour des raisons techniques (manque d'information sur notre réseau d'eau) l'ECA n'a pas subventionné certaines bornes hydrantes de notre commune ces dernières années. Le PDDE permettrait de justifier les demandes de subvention à l'ECA
3. Voyant le trafic augmenter régulièrement et les pendulaires traverser la commune à vive allure, le conseil général a mandaté la municipalité en 2008 de faire une étude sur le trafic et de voir comment le modérer. Le diagnostic a été établi et différentes solutions ont été proposées. La mise en place des modérateurs de trafic pourra se faire uniquement là où les canalisations d'Eau potable et d'eau EU et EC sont en bon état.

En conclusion, la Municipalité de Giez, demande au Conseil Général de lui accorder l'autorisation d'exécuter le projet ci-dessus :

Le Conseil Général décide :

- La Municipalité est autorisée à entreprendre la création du Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) tel que décrit dans le préavis No 2011/03 et de l'Approvisionnement en Eau potable en temps de Crise (AEC)
- Un crédit de CHF 20'213.-- lui est accordé à cet effet
- Cette dépense sera entièrement prélevée sur le compte 2820.00 « Fonds d'investissement divers »

Giez, le 4 octobre 2011

Nicolas Rouge

Accepté en séance du 04 octobre 2011

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
J.-D. Cruchet

La Secrétaire :
M. Harnischberg